



LES
RISQUES
MAJEURS
A JOUX

QUE FAIRE ?



A LIRE ET SE RAPPELER
POUR
SAVOIR PREVENIR ET REAGIR

Editorial du Maire

Les communes françaises peuvent être exposées à des risques qualifiés de majeurs.

Pour maîtriser ces événements qui peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques il faut avant tout essayer de les prévenir.

Le Maire et la municipalité se sont donc mobilisés pour répondre à ce besoin réglementaire et ainsi développer une politique de prévention et d'information sur les risques majeurs naturels ou technologiques.

L'ensemble de ces informations est matérialisé dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il se présente sous la forme d'éléments d'informations sur chaque risque et les consignes à y appliquer.

En cas d'évènements, il est complété par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui rassemble l'ensemble des ressources qui peuvent être mis en action sur la commune et les fiches réflexes nécessaire à la bonne gestion de ces événements. Ce document est conservé à la mairie et est connu de l'ensemble des membres du conseil et des employés.



Qu'est ce qu'un risque majeur

C'est un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone ou des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Ils sont classés en

- Risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux,
- Risques technologiques : rupture du barrage, nucléaire,
- Risques de transport de matières dangereuses par routes, autoroutes ou voies ferrées.

Deux critères les caractérisent

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclin à l'oublier que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens ou à l'environnement.

Ils ne doivent toutefois pas faire oublier les risques liés à la vie quotidienne (accident de la route), à ceux liés aux conflits (guerre, attentat) ou aux mouvements sociaux (émeute).

Des renseignements peuvent également être obtenus sur

www.prim.net : site interministériel sur la protection des risques majeurs

www.irma-grenoble.com : site de l'Institut des risques majeurs en Rhône-Alpes

www.lyon-spiral.org : site du secrétariat permanent pour l'information des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise

www.atmo-rhônealpes.org : site dédié à la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes

www.météo.fr : site de Météo-France

www.rhone.equipement.gouv.fr : site de la DDE du Rhône



La commune face aux risques

Comment JOUX s'est-elle organisée pour faire face aux risques ?

La commune de JOUX s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document est à usage interne et à pour objet d'organiser l'alerte, l'information et la protection de la population.

Il recense les risques existants sur la commune ainsi que les enjeux humains, il organise les services municipaux en cas de crise et sert à la coordination avec les différents services de secours extérieurs (Préfecture, Pompiers, Gendarmerie, etc).

Il est régulièrement mis à jour (numéro de téléphone, personnel) afin d'être le plus opérationnel possible.

Les risques potentiels sur la commune sont :

- Le risque d'inondation
- Le risque de rupture du barrage
- Le risque de transport de matière dangereuse

Il y a également des risques complémentaires

- Les risques météorologiques
- Les mouvements de terrains

Comment est diffusée l'alerte à JOUX ?

La commune utilise

- Le téléphone si possible
- Diffusion par haut parleur
- Le porte à porte

Elle recommande également d'écouter la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4



Le risque d'inondation

Définition :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des courants variables. Ce son le plus souvent des pluies importantes et durables qui engendrent l'augmentation du débit d'un cours d'eau.

L'inondation peut être aggravée soit à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges soit par l'imperméabilisation des sols soit l'impossibilité d'infiltration en cas de sols gorgés d'eau et enfin par une remonté des eaux souterraines

Localisation :

Joux est principalement concernée par la rivière de la Turdine mais aussi par ses affluents.

Mesures de prévention :

En cas de crue imminente, le service des crues avertie le Préfet qui informe le Maire. La municipalité met alors en place l'information à la population et ordonne le cas échéant l'évacuation des zones à risques.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) délimite des zones exposées qui dont pris en compte dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de pouvoir gérer et parfois interdire toutes constructions.

Mesures de précaution :

Respecter les consignes suivantes

- 1°) Mettez vous à l'abri en choisissant un refuge en hauteur
- 2°) Ecoutez la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4
- 3°) N'approchez pas des zones inondées
- 4°) Respectez les signalisations et n'engagez pas votre véhicule sur les voies inondées
- 5°) N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront gérés sur place

Si vous êtes chez vous,

- 1°) Couper le gaz et l'électricité
- 2°) Fermez les portes et fenêtres, mettez en hauteur les biens sensibles



Le risque de rupture du barrage

Définition :

Rupture brutale et imprévue de l'ouvrage suivie du déferlement d'une onde de submersion puis d'une inondation plus importante et plus rapide que les fortes crues des cours d'eau.

Localisation :

Le barrage est situé sur le bas de la commune le long de la Nationale 7. Il est d'une capacité de 1 100 000 m³.

Mesures de prévention :

Le barrage est la propriété de la ville de TARARE qui effectue périodiquement des contrôles.

Dès connaissance d'une menace de rupture, un ordre d'évacuation de la zone concernée sera donné.

Malheureusement pour les quelques habitants de la commune situés en aval du barrage, si celui-ci cède brutalement, le temps de donner l'alerte, il sera trop tard.

Mesures de précaution

Dès l'ordre d'évacuation

- 1°) Rassembler, si possible, ces affaires principales et se rendre en amont du barrage
- 2°) Couper l'eau et l'électricité
- 3°) Mettez vous à l'abri en rejoignant un point haut
- 4°) Ecoutez la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4



Transport de matières dangereuses

Définition :

Le risque résulte en général d'un accident causé lors de son acheminement par voie routière, ferroviaire, aérienne

Localisation :

Joux est principalement concernée par son réseau routier (Nationale 7 et RD14) ainsi que par une partie de la voie ferrée Tarare/Roanne.

Mesures de prévention :

Tout véhicule transportant des matières dangereuses est signalé par un système d'identification comportant une plaque orange indiquant au moyen de numéros la nature du risque de la matière transportée ainsi qu'une autre plaque schématisant ce risque (explosif, corrosif, ..., inflammable)

Mesures de précaution

Si vous êtes témoin d'un tel accident, vous devez :

- 1°) Relevez les numéros de danger et le risque encouru
- 2°) Eloignez-vous de l'accident dans le sens perpendiculaire au vent
- 3°) Prévenir les secours (18 ou 112) et donnez leur les renseignements relevés

Chez vous, respectez les consignes suivantes

- 1°) Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, pièce opposé à l'accident
- 2°) Fermez portes et fenêtres et obstruez toute ouverture avec du linge humide ou de l'adhésif afin de limiter les pénétrations de gaz toxique
- 3°) Couper l'électricité
- 4°) Ecoutez la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4
- 5°) Ne fumez pas et d'une manière générale évitez toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion



Les risques météorologiques

Définition

Il s'agit de risques causés par des phénomènes météorologiques de grande ampleur (vent violent, tempêtes de neige, verglas, période de grand froid ou de canicule).

Localisation

L'ensemble de la commune peut être concernée

Mesures de prévention :

Météo France diffuse plusieurs fois par jour ses bulletins d'information. En cas d'alerte, elle caractérise les niveaux de vigilance par quatre couleurs

Vert : Pas de vigilance particulière

Jaune : Phénomène habituel pour la saison

Orange : Phénomène dangereux de forte intensité

Rouge : Phénomène d'intensité exceptionnel, l'alerte est maximale

Mesures de précaution

- 1°) Restez informé de la situation au moyen de la télévision, de la radio (France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4), d'Internet (www.météo.fr) ou téléphone au 32 50 (0.34 euros la minute)
- 2°) Limitez vos déplacements
- 3°) Signalez à la mairie tout problème pouvant vous survenir
- 4°) Arrimez tous les objets risquant de s'envoler ou se déplacer.



Mouvement de terrain

Définition

C'est une manifestation plus ou moins brutales et rapide caractérisé par une déformation, un déplacement ou une rupture du sol ou du sous sol

Localisation

Tout terrain en pente sur la commune peut être concerné

Mesures de prévention :

Faire attention en cas de forte pluie, alternance gel/dégel ou travaux de terrassement et donner l'alerte.

Dès l'alerte, un ordre d'évacuation est ordonné

Mesure de précaution

Dès l'ordre d'évacuation

- 1°) Rassembler, si possible, ces affaires principales et se rendre dans un lieu sécurisé
- 2°) Couper l'eau et l'électricité
- 4°) Ecoutez la radio sur France Inter sur 99.8 ou 101.1 ou France Info sur 103.4 ou 105.4



INFORMATIONS UTILES

Mairie : Tel : 04.74.63.12.25
Fax : 04.74.05.07.78
E-mail : mairie.dejoux.@laposte.net
Site : <http://www.joux.fr>

Gendarmerie de Tarare : 04.74.63.00.36 ou 17

Services de secours : 18 ou 112 (portable)

Service des eaux : 08.10.84.48.44

EDF : 08.10.76.17.73

France Télécom : 10.14

Radio : France Inter : 99.8 ou 101.1
France Info : 103.4 ou 105.4

Météo Tph : 32.50 (0.34 euros la minute)
Site : <http://www.meteo.fr>



OBJETS UTILES

Lors d'évacuation ou d'alerte, il peut être utile d'avoir à porter de main les objets suivants

- Un poste radio fonctionnant sur piles (avec piles de rechange)
- Une lampe torche (avec piles de rechange)
- Un endroit où réunir vos papiers importants afin de pouvoir les prendre rapidement.
- Une trousse de premier secours (pansements, bandages, désinfectant, médicament pour un éventuel traitement en cours)
- Un téléphone portable
- Une réserve d'eau minérale
- Des vêtements de rechange
- Des couvertures
- Un nécessaire de toilette



Consignes générales de sécurité

Avant

Connaissez ce document

Au moment de l'alerte

Appliquez les consignes de précautions

Pendant la crise

Respectez les consignes données soit par les autorités ou la radio

N'utilisez les lignes téléphoniques et les portables qu'en cas d'urgence

Ne vous rendez pas sur les lieux du sinistre sans y avoir été invité, vous risqueriez de gêner l'arrivée et le travail des secours et mettriez votre vie en danger

Ne vous rendez pas à l'école si vos enfants y sont. Ils seront mis en sûreté par l'équipe enseignante.

Consultez le site internet de la Mairie de Joux

En cas d'évacuation

Coupez les réseaux (eaux, électricité)

Rendez-vous sur le lieu d'accueil mis à la disposition par la mairie de JOUX et qui vous sera communiqué en temps utile.

Prenez contact avec la mairie pour signaler votre position, quoiqu'il arrive.

Après la crise

Respectez les consignes données soit par les autorités ou la radio

Prenez contact avec la mairie pour faire preuve de civisme et de solidarité en apportant votre aide aux personnes les plus touchées ou les plus vulnérables.

Dans les jours suivants, entamez vos démarches d'indemnisation. Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour vous apporter aides et conseils